

Politique d'Asset Management

Par sa position stratégique et son développement permanent, le complexe portuaire Tanger Med se voit amener à Exploiter judicieusement son patrimoine portuaire.

De ceci, vu le conseil d'administration du 29 juin 2021, au sujet de la validation du traité de la fusion TM2 (Tanger Med 2) et TMPA (Tanger Med Port Authority), et vu l'apport du system de gestion d'actifs (SGA) mis en place depuis 2018, un étalement du SGA a eu lieu afin de couvrir l'ensemble des entités portuaires au niveau des portfolios suivants : Equipements, Ouvrages maritimes ,terrestres, et Bâtiments.

Pour ce faire, TMPA continue dans sa même démarche volontariste et délibérée pour mettre en place une politique de gestion d'actifs dite « Asset Management » qui s'aligne avec la vision, la stratégie et les politiques de SMI (système de management intégré) de TMPA, et qui s'appuie sur les axes suivants :

- Optimiser la disponibilité des outils d'exploitations ;
- Adapter en continu le system d'information afin d'avoir en temps réel toutes les informations pour la surveillance et la maitrise du cout de cycle de vie qui a pour but de faciliter la prise de décision ;
- Adapter continuellement les infrastructures et équipements aux besoins de TMPA et parties intéressées ;
- Rationaliser les ressources de gestion des actifs durant tout le cycle de vie ;
- Préserver la sécurité des biens et usagers du port ;

Cette politique constitue le référentiel de la gestion d'actifs de TMPA. L'ensemble de ses entités, collaborateurs et partenaires sont réinvités à y adhérer afin de garantir la bonne gestion du patrimoine de Tanger Med et la bonne maîtrise des risques liés à la gestion de ses actifs.

Nous nous engageons au respect des exigences applicables (notamment légales et réglementaires) et à fournir les ressources nécessaires pour que le système de gestion d'actifs évolue dans une logique permanente d'amélioration continue.

Mounir ELHANKARI
Directeur Technique



Anouar EL JABBARI
Directeur Centrale Support

